

L'écho de la presta !

Seul, on est rien! Ensemble, on peut tout!

MARS 2021 - BULLETIN N° 92



Du **22 mars au 6 avril 2021**, comme près de 5 millions de salarié.e.s d'entreprises de moins de 11 salarié.e.s, vous êtes appelé.e.s à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera localement au sein des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (*CPRI*) ou des Conseils des prud'hommes, ou nationalement au sein des branches professionnelles ou au niveau interprofessionnel.

Dans le cadre de ces élections, notre organisation a produit plusieurs outils de communication à votre destination et à celle de vos collègues :

- Un 4 pages rappelant nos revendications et notre activité dans la branche: https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/tracts-de-la-federation/prestataires-de-services-donne-toi-le-droit/
- Un quizz pour tester vos connaissances sur vos droits et les enjeux de ces élections : https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/tracts-de-la-federation/prestataires-de-services-tester-vos-connaissances/
- Une vidéo présentant les enjeux de ces élections : https://www.soc-etudes.cgt.fr/la-federation/videos/elections-tpe--salarie-e-s-des-entreprises-prestataires-de-services-tertiaires/

Nous vous invitons à faire connaître ces différents outils, à les diffuser autour de vous que cela soit via vos messageries ou vos réseaux sociaux. Plus de voix se porteront sur les listes CGT plus votre voix sera entendue!

ALORS VOTEZ, ET FAITES VOTER, CGT!

Quelles sont les modalités de vote ?

	<u>Je vote en ligne</u>	<u>Je vote par courrier</u>
	mars au 6 avril 2021, accédez à votre	7. Détachez le bulletin de vote de votre cour-
espace de vote :		rier
1.	Rendez-vous sur le site <u>election-tpe.travail.gouv.fr</u>	8. Noircissez à l'aide d'un stylo noir la case correspondant au syndicat de votre choix
2.	Cliquez sur le bouton « Voter »	9. Insérez votre bulletin dans l'enveloppe de
3.	Authentifiez-vous avec votre identi-	retour préaffranchie jointe au courrier
	fiant de vote et votre code confidentiel qui vous a été adressé	10. Postez-la, c'est gratuit!
4.	Accédez aux programmes de vos can- didats une dernière fois, si vous n'êtes pas encore décidé	Attention, votre bulletin doit parvenir au centre de dépouillement au plus tard le 12 avril 2021 pour être pris en compte. Dans le cas où vous votez par inter-
5.	Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote	net et par courrier, seul votre vote par internet sera retenu.
6.	En quelques clics, le tour est joué!	L'élection ne se déroule pas sur votre lieu de travail, mais vous êtes autorisé.e à voter sur votre temps de travail.